



SAINT-JEAN-DE-L' ÎLE-D'ORLÉANS

Avis public

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée

QUE le 7 janvier 2018, le règlement 2019-362, déterminant le taux des taxes foncières générales à taux variés, le taux des taxes spéciales, la tarification des services ainsi que les modalités de paiements pour l'année 2019 a été adopté.

Tout intéressé peut en prendre connaissance au Centre administratif de Saint-Jean, situé au 8, chemin des Côtes, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h.

DONNÉ À Saint-Jean-de-l'Île-d 'Orléans, 9 janvier 2018

Andrée Martin-Lambert

Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe